



Berne, le 20 décembre 2024

Destinataires

Gouvernements cantonaux

Contre-projet indirect (modification de la loi sur l'énergie nucléaire) à l'initiative populaire « De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout) » : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 20 décembre 2024, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le contre-projet indirect (modification de la loi sur l'énergie nucléaire) à l'initiative populaire « De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout) ».

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **3 avril 2025**.

Le contre-projet indirect propose de lever l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires. Les dispositions correspondantes de la loi sur l'énergie nucléaire doivent être abrogées afin d'en assurer la mise en œuvre.

Le dossier de la consultation est disponible à l'adresse Internet suivante : [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

Gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch

Les personnes de contact suivantes se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire : David Erni, chef de la section Droit du nucléaire (david.erni@bfe.admin.ch, tél. 058 465 34 35) et Klaus Riva, chef de la



section Approvisionnement énergétique et monitoring (klaus.riva@bfe.admin.ch,
tél. 058 462 57 06).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Albert Rösti
Conseiller fédéral